

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 25 mars 2019, a adopté les règlements suivants :

- 19-016** Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières
- 19-017** Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques
- 19-018** Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements
- 19-019** Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables
- 19-020** Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant
- 19-021** Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés
- 19-023** Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal
- 18-043-1** Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le règlement 18-043-1 le 6 mai 2019, approuvé les règlements 19-017, 19-018, 19-019, 19-020 et 19-021 le 10 mai 2019 et approuvé les règlements 19-016 et 19-023 le 13 mai 2019. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 17 mai 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat